

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**DU 16 DECEMBRE 2008**

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 5 décembre 2008, accompagnée d'un ordre du jour comportant 52 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 2 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 34 présents

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Présents : Mme HOUDART, M. MILLER, M. BIEFNOT, ~~M. MARTIN~~, M. SAKAS, M. DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins  
M. BARVAIS, Président du CPAS  
M. BEUGNIES, M. BAILLY, ~~M. COLLETTE~~, M. DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE, ~~Mme COLINIA~~, M. ROSSI, M. VISEUR, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M., ~~M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, M. DUQUENNE, M. HAMBYE~~, M. MUZALIA WENDASUBIA, ~~Mme NAHIME~~, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU, ~~Mme HOCQUET~~, M. JACQUEMIN, ~~M. DUPONT X.~~, M. BRESART, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, ~~Mme. DEJARDIN~~, M. TRANCHANT, Conseillers  
et M. Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Chers collègues, je vous invite à entamer les travaux, sont excusés Madame MOUCHERON, Mme NAHIME et Madame DEJARDIN, arriveront en retard Monsieur COLETTE, Monsieur Xavier DUPONT et Madame Françoise COLINIA. Les points 8, 9, 19, 26 et 45 sont remis. Le PV de la séance précédente est ici, sans remarque de votre part d'ici la fin du Conseil, ce PV est considéré comme approuvé. J'en viens alors à l'ordre du jour proprement dit.

1<sup>er</sup> objet : POLICE - CIRCULATION

- a) Réglementation du stationnement avenue du Champ de Bataille à Flénu.  
GEP 6002/fl/22

ADOpte à l'unanimité – 1<sup>e</sup> annexe

- b) Réglementation du stationnement rue des Trois Hurées à Jemappes.  
GEP 6002/JE/143

ADOpte à l'unanimité – 2<sup>e</sup> annexe

- c) Réglementation de la circulation et du stationnement avenue Louis Goblet à Ghlin.  
GEP 6002/GH/103

ADOpte à l'unanimité – 3<sup>e</sup> annexe

- d) Création d'une zone de chargement/déchargement rue des Arbalestriers à Mons.  
GEP 6002/7

ADOPTÉ à l'unanimité – 4<sup>e</sup> annexe

- e) Abrogation d'un emplacement PMR rue de Cuesmes à Jemappes. GEP 6002/JE/36

ADOPTÉ à l'unanimité – 5<sup>e</sup> annexe

2<sup>e</sup> objet : Centre Intercommunal de Santé des Cantons de Mons. Collaboration du service informatique Ville-CPAS. Décision. Secrétariat  
CI2008/CISCM/Informatique/JYD

ADOPTÉ à l'unanimité – 6<sup>e</sup> annexe

Entrée de Monsieur MARTIN = 35 présents

3<sup>e</sup> objet : Ordres du jour des Assemblées générales des Intercommunales suivantes :

- a) Intercommunale IEH – Assemblée générale du 17 décembre 2008.  
Secrétariat CI2008/IEH

ADOPTÉ à l'unanimité – 7<sup>e</sup> annexe

- b) Intercommunale IGH – Assemblée générale du 17 décembre 2008.  
Secrétariat CI2008/IGH

ADOPTÉ à l'unanimité – 8<sup>e</sup> annexe

- c) Centre Intercommunal de Santé des Cantons de Mons. Assemblée générale du 17 décembre 2008. Secrétariat CI2008/CISM

ADOPTÉ à l'unanimité – 9<sup>e</sup> annexe

- d) Intercommunale IDEA. Assemblée générale du 17 décembre 2008.  
Secrétariat CI2008/IDEA

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, moi je voulais intervenir brièvement sur le point 3 c'est-à-dire sur l'IDEA, nous allons nous abstenir sur ce vote-là, principalement parce que l'IDEA qui est chargé des collectes des ordures ménagères dans notre zone en quelque sorte refuse d'organiser des collectes sélectives des ordures fermentescibles, celles qui pourraient justement être biométanisées à ITRADEC alors que dans beaucoup d'autres régions ça devient le cas, le Luxembourg le fait et dans le courant de 2009, l'ensemble de la province de Namur va passer aussi à une collecte sélective des déchets biométanisables, donc je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas faire ça aussi dans notre région avec des outils absolument performants que nous avons

c'est-à-dire, avec ITRADEC c'est vraiment dommage qu'on ne passe pas aux collectes sélectives de ces ordures ménagères.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame MERCIER, je vous en prie.

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Monsieur le Bourgmestre, moi je trouve déplorable que sur les 9 intercommunales prévues le vendredi 19 décembre, une seule soit venue. Je sais bien que les assemblées générales vont avoir lieu plus tard mais alors pourquoi fixe-t-on ces commissions si tôt, 1 sur 9.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous le ferons remarquer, comme d'ailleurs je compte demander à l'IDEA sur base de ce que vient d'indiquer monsieur VISEUR pour avoir au moins une estimation de prix et comprendre le pourquoi de l'attitude de l'IDEA, donc nous le ferons madame. Moyennant ces remarques...

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. MUZALIA WENDESUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, JACQUEMIN, BRESART, Mme BOUROUBA, MM. TRANCHANT, DI RUPO

2 ABSTENTIONS : M. VISEUR, Mme PREVOT

ADOpte – 10<sup>e</sup> annexe

e) Intercommunale ITRADEC. Assemblée générale du 18 décembre 2008.  
Secrétariat CI2008/Itradec

ADOpte à l'unanimité – 11<sup>e</sup> annexe

f) Intercommunale Ambroise Paré. Assemblée générale du 19 décembre 2008.  
Secrétariat CI2008/APARE

ADOpte à l'unanimité – 12<sup>e</sup> annexe

g) Intercommunale IGRETEC. Assemblée générale du 19 décembre 2008.  
Secrétariat CI2008/Igretec

ADOpte à l'unanimité – 13<sup>e</sup> annexe

h) Intercommunale IPFH. Assemblée générale du 19 décembre 2008.  
Secrétariat CI2008/IPFH

ADOPTÉ à l'unanimité – 14<sup>e</sup> annexe

- i) Intercommunale du Bois d'Havré. Assemblée générale du 22 décembre 2008.  
Secrétariat CI2008/IBH

ADOPTÉ à l'unanimité – 15<sup>e</sup> annexe

4<sup>e</sup> objet : PERSONNEL NON ENSEIGNANT – Titres repas – augmentation des quotes-parts. GRH 04.4931

ADOPTÉ à l'unanimité – 16<sup>e</sup> annexe

5<sup>e</sup> objet : Aménagement de la Grand-Place – Installation d'enseignes commerciales et d'éclairages citoyens – Ratification de l'approbation de l'avenant n° 2 et approbation du décompte final. 3e/5<sup>e</sup> E/2005.569.105.01.TO.AB

ADOPTÉ à l'unanimité – 17<sup>e</sup> annexe

6<sup>e</sup> objet : Service de Prévention. Approbation de la convention de détachement d'un agent mi-temps à l'ASBL SIDA. Service Prévention 1.2008.35

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : En juin 2008, au Plan de Prévention de Proximité, il y a eu un agent détaché à mi-temps mais en lisant cela, je me dis comment pourra-t-on connaître les cas malheureux, on nous en parle, prévention de la précarisation, de la pauvreté, de l'exclusion, il faut que les gens fassent un fameux bout de chemin pour arriver, pour se confier. Que peut faire un agent à mi-temps ? A moins qu'il puisse récolter d'autres personnes pour venir l'aider, mais ça, je ne sais pas.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais demander à Monsieur le Président du CPAS et Echevin de bien vouloir apporter des éléments de réponses.

Monsieur Marc BARVAIS, Echevin : Donc, c'est concernant la mise à disposition d'un mi-temps du Service de Prévention dans le cadre de l'ASBL SIDA. Il faut savoir que nous travaillons déjà depuis 2 ans avec cette ASBL et que dans la convention, il y a une aide à l'ASBL qui concerne la mise à disposition de locaux sur le site du CPAS et qui sont à charge du CPAS et un mi-temps mis à disposition, c'est une assistante sociale qui travaille dans cette ASBL pour développer la prévention dans le cadre du sida sur la région de Mons et cette personne dans l'autre mi-temps assure également la gestion des gens du voyage, vient s'ajouter à cette fonction également, actuellement le fait que l'ASBL Espace-Paix c'est-à-dire une ASBL qui gère les problèmes de la prostitution vient s'installer sur Mons dans les même locaux et c'est cet agent-là qui travaillera avec cette ASBL.

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Elle va arriver à faire tout cela ?

Monsieur Marc BARVAIS, Echevin : C'est-à-dire qu'elle fait partie d'une équipe et que d'autre part, au sein de l'ASBL, il y a du personnel qui est mis à disposition par l'ASBL à partir de la structure de Charleroi, il y a une collaboration, notamment aussi avec l'hôpital Ambroise Paré qui est actif dans ce domaine-là.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Etes-vous suffisamment éclairée madame ?

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui Monsieur le Bourgmestre, merci.

ADOpte à l'unanimité – 18<sup>e</sup> annexe

Entrée de Monsieur HAMBYE et DUPONT = 37 présents

7<sup>e</sup> objet : Objectifs de convergence – Missions d'auteur de projet pour la rénovation des façades (3 lots) - Approbation du cahier spécial des charges et des conditions reprises dans l'avis de marché et détermination du mode de passation.

**SOUS RESERVE** 3e/5<sup>e</sup> E/2009/CONV/569.060

ADOpte à l'unanimité – 19<sup>e</sup> annexe

8<sup>e</sup> objet : Objectifs de convergence – Mission de programmiste pour le centre du design – Approbation du cahier spécial des charges et des conditions reprises dans l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché.

**SOUS RESERVE** 3e/5e E/2009/CONV/529.050

REMIS

9<sup>e</sup> objet : Objectifs de convergence – Mission de programmiste pour le palais des congrès – Approbation du cahier spécial des charges et des conditions reprises dans l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché.

**SOUS RESERVE** 3e/5<sup>e</sup> E/2009/CONV.772.090

REMIS

53<sup>e</sup> objet : Objectifs de Convergence – Eglise Saint-Nicolas en Havré – Sécurisation des échafaudages de la tour et remplacement des planchers – Approbation du cahier spécial des charges et détermination du choix du mode de passation et fixation des conditions du marché

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur VISEUR...

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je suis quand même interpellé, on en a parlé aussi en commission, par le prix que ce dossier va coûter. Il s'agit de remplacer les planchers des échafaudages de l'église Saint-Nicolas, on ne touche pas aux échafaudages, ça a déjà fait l'objet d'un autre marché, il s'agit juste de remplacer les poutres que l'on pose sur un échafaudage, on en arrive à peu de choses près à 85 000 euros, moi ça m'a paru énorme pour mettre des planches mal rabotées. Evidemment, je

ne suis pas dans les Travaux Publics et donc je peux ne pas bien me rendre compte du prix des choses, je l'admets et pour ça, j'ai voulu faire des comparaisons, un certain moment vous parliez en chopes par habitant mais moi pour faire mes comparaisons en travaux publics, j'essaie de voir ce que ça coûte par rapport au prix d'une maison et bien mettre des planches sur des échafaudages pour ce prix-là on trouve pratiquement le prix d'une petite maison clé sur porte. Ça me paraît quand même beaucoup, j'ai pris une autre publicité qu'on trouve facilement sur Internet, ce ne sont pas je crois des charlatans puisque c'est une entreprise de maisons avec laquelle la Ville et « Toi et Moi » ont un gros chantier pour le moment, pour 135 000 euros, c'est-à-dire quand même un peu plus cher mais... TVA comprises et honoraires inclus, on a une maison basse énergie coefficient K35, c'est-à-dire quelque chose qui est tout à fait convenable pour 135 000, c'est Thomas et Piron qui propose des maisons pour 135 000 euros, tout fini, clé sur porte.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Où ? Dans quel quartier ?

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Où vous avez un terrain pour la mettre, peu importe...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ah oui mais la mobilité, l'essence et tout ça...

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : C'est la comparaison entre le prix fini d'une maison, avec tout ce que comporte une maison et le prix de planches à mettre sur des échafaudages, ça fait les 2/3 de cette maison-là. J'ai toujours l'impression que quand on est dans les marchés publics, les prix ont toujours l'air de s'envoler. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, je ne parle pas de malversations, mais simplement de se poser des questions sur les prix qui sont pratiqués quand on est dans les marchés publics, c'était une intervention que je voulais faire et alors comme d'habitude quand il s'agit de bois nous demandons à ce que ce soit, si c'est du bois exotique, du bois certifié ou alors du bois de nos forêts, de l'exploitation locale, là, il n'y a pas de problèmes.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je partage votre opinion, c'est cher. Voilà ce qu'on me dit : cet échafaudage existe depuis x années, ça coûtait tellement cher en location que la Ville a acquis l'échafaudage, mais cet échafaudage est garanti en termes de sécurité par l'entreprise qui a placé l'échafaudage et donc aujourd'hui, toute la question est : est-ce qu'on a intérêt à remplacer tout l'échafaudage et ça semble coûter plus cher si on remplace tout l'échafaudage, les tubes, etc... D'après les services des travaux, il est plus utile, moins onéreux et plus sûr, puisque nous avons la garantie de l'échafaudage, de remplacer uniquement les bois, c'est l'article 17 paragraphe 2 , point

1 f de la loi sur les marchés publics qui nous permet de le faire. Je reconnais que ça reste quand même cher mais on a la garantie et la sécurité et c'est l'échafaudage tel qu'il est là qui est réaménagé. Quand aux planches, les planchers sont réalisés à l'aide de gîtes jointives en sapin rouge du nord, traité en station au moyen de produits fongicides, insecticides et hydrofuges, l'entrepreneur est tenu de fournir un certificat de traitement, puis on dit que les gîtes sont solidement rassemblées entre elles, solidarisées avec la structure tubulaire, le choix du matériaux est déterminé en fonction de sa résistance aux intempéries et de sa résistance mécanique, en se basant bien entendu sur un bois de type courant et bien sûr pas sur un bois noble, c'est donc la meilleure combinaison résistance-prix, ce même matériel est déjà en place sur l'échafaudage existant, même descriptif, mêmes conditions. Est-ce qu'il existe des bois qui pourraient assumer la même fonction ? Moi je vous suggère ceci, parce que je suis très sensible à ce que vous dites, donc on approuve mais on approuve aussi, si vous acceptez, une variante qui dirait, en acceptant qu'on le rédige dans des termes convenables, que l'on demande la même résistance, parce que ça c'est un problème de sécurité mais avec un bois qui est un bois, comment vous l'appellez ? Certifié...

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Certifié, la certification FSC, ce qui garantit qu'il s'agit de l'exploitation durable d'une forêt, ça c'est pour les bois exotiques.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Est-ce que ça existe pour les sapins du nord, pour les mêmes résistances, je ne le sais pas, ce que je propose c'est que nous acceptions ceci et que nous rajoutions une variante que l'adjudicataire pourrait offrir et, au moment de l'adjudication, nous verrons en fonction des prix, en fonction aussi de la qualité du bois, ce que l'on choisirait. On garderait, pour laisser les services techniques dans leur logique mais en même temps on essaie de voir ce que ça représente pour avoir un bois certifié dans le sens que vous venez d'évoquer avec la même résistance pour ne pas avoir des problèmes de sécurité.

Monsieur Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Sur cet aspect-là, tout à fait d'accord mais il y a l'autre aspect qu'on avait évoqué: c'est un marché en négociation avec celui qui a fourni les échafaudages et on n'ouvre pas le marché à la concurrence alors que le bois et l'état de l'échafaudage, c'est pas la même chose...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pour que vous compreniez bien : ou bien on enlève toutes les tubulures et alors quelqu'un d'autre vient placer un échafaudage et garantit l'échafaudage mais ça va coûter 2 à 3 fois ce prix-ci, ou bien on garde

l'échafaudage donc les tubulures avec la garantie qui a été donnée par l'entrepreneur et qui est maintenue par l'entrepreneur mais si on veut garder la garantie de la sécurité de l'entrepreneur, on est tenu de négocier avec lui pour qu'il assume la responsabilité de la mise de bois parce qu'il n'acceptera jamais qu'une autre entreprise vienne mettre le bois sur ses tubulures, pour faire simple, il ne donnera plus la garantie de sécurité, voilà. Le système dans lequel on se trouve. Moyennant cet amendement, 53 est approuvé ?

ADOpte à l'unanimité – 20<sup>e</sup> annexe

10<sup>e</sup> objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES  
Réouverture d'un niveau maternel d'une école communale. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 64

ADOpte à l'unanimité – 21<sup>e</sup> annexe

11<sup>e</sup> objet : Ancienne Maison Communale de Jemappes – Travaux d'aménagements – Lot 3 : chauffage - Approbation de l'avenant n° 1. 3e/1e E/2007.PGV.832.504.03.BD

ADOpte à l'unanimité – 22<sup>e</sup> annexe

12<sup>e</sup> objet : Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège communal en septembre et octobre 2008 pour l'Administration centrale. Gestion f. BE Extr/Lypa03138

ADOpte à l'unanimité – 23<sup>e</sup> annexe

13<sup>e</sup> objet : Décret de la Région wallonne du 22.11.2007. Bénéficiaires de subventions. Fixation des montants. Gestion f. C/LG/B2009/02

ADOpte à l'unanimité – 24<sup>e</sup> annexe

14<sup>e</sup> objet : A.S.B.L. « ECOMONS ». Garantie, par la Ville, d'une ouverture de crédit de 250.000 euros jusqu'au 30.9.2014, auprès de Dexia Banque (subvention promises fermes dans le cadre des F.S.E.). Gestion f. C/Garant.O.crédit

ADOpte à l'unanimité – 25<sup>e</sup> annexe

15<sup>e</sup> objet : Subventions aux sociétés sportives, exercice 2008 – Modification des montants attribués. Gestion f. C/GL/2008/03

ADOpte à l'unanimité – 26<sup>e</sup> annexe

16<sup>e</sup> objet : Rapport urbanistique et environnemental (R.U.E.) de la Z.A.C.C. n° 17 entre les rues du Temple et des Déportés à Mons-Ghlin. Adoption.  
Aménagement Territoire et permis UR08/ZACC 17

ADOpte à l'unanimité – 27<sup>e</sup> annexe

17<sup>e</sup> objet : Contrat de Logement 2005-2007. Programme Politique des Grandes Villes : approbation de l'avenant n° 2 de la convention suite à la prolongation des contrats d'un an et à l'augmentation du budget. Régie foncière RF/NS

ADOPTÉ à l'unanimité – 28<sup>e</sup> annexe

18<sup>e</sup> objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur la parcelle de terrain sise à Mons, rue des Canonnières, cadastrée Mons-3<sup>ème</sup> division section E n°s 1O81 K2 et 1O81 R2 (9<sup>ème</sup> série) Régie foncière RF/NS

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDESUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, VISEUR, MERCIER, Mme MERCIER, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. TRANCHANT

ADOPTÉ – 29<sup>e</sup> annexe

19<sup>e</sup> objet : Bail emphytéotique entre la Ville de Mons et l'Immobilière sociale Toit et Moi – immeuble sis à Mons, Chasse Montignies 18. Régie foncière CF/RB

REMIS

20<sup>e</sup> objet : Cimetière de Mons-Centre. Résiliation d'actes de concessions pour *état d'abandon*, des sépultures affichées le 3 octobre 2007. 2<sup>e</sup> Inhumations

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Monsieur l'Echevin DUPONT, c'est à vous que je m'adresse et je voudrais vous demander à partir de quel moment une tombe est considérée comme étant dans un état d'abandon. Quand la pierre qui recouvre la sépulture est fendue, qu'il y a un enchevêtrement de pierres, que les chaînes sont cassées etc,...je suppose qu'à ce moment-là, on peut dire qu'elle est en état d'abandon mais derrière ça moi ça me peine un peu parce que, par exemple au point 21, on parle de Jude THIEBAUT, je m'avance peut-être mais je pense qu'il s'agit du frère des demoiselles THIEBAUT qui tenaient un superbe magasin qu'on a démoli d'ailleurs malheureusement, il y avait une très belle devanture, un magasin de dentelles, les aînés s'en souviennent sans doute en haut de la grand rue, comme ils étaient tous les 3 célibataires, qui pourrait entretenir la tombe ? Je sais bien qu'on ne peut rien solutionner

et qu'il faut « faire de la place » mais il se dégage de tout ceci un sentiment que j'estime douloureux, un sentiment d'oubli.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ah non... pas d'oubli. Monsieur l'Echevin d'abord puis peut-être que je rajouterais.

Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Echevin : Moi ce que je voulais vous dire c'est que les cimetières ne sont pas extensibles et on ne peut pas prévoir des extensions tout azimut donc, il faut quand même bien à un moment donné faire un tri et reprendre certaines concessions qui nous semblent en état d'abandon. Je pense que vous avez évoqué le point 21 aussi. Le point 21, c'est tout à fait différent, en fait ce sont des tombes qui n'ont pas été renouvelées, à partir de ce moment-là, on estime que la sépulture retombe dans le domaine public. Il est évident que si vous prenez le cimetière dans sa partie classée, c'est vrai qu'il y a des sépultures qui sont remarquables mais il y en a par contre qui sont dans un état d'abandon total et nous ne désespérons pas de pouvoir, je vais employer un grand mot « assainir », et pouvoir réutiliser les emplacements avec certaines conditions et notamment remettre des sépultures avec de la pierre bleue de Soignies mais il est évident que l'on ne peut pas laisser, sans rien faire des sépultures qui présentent à certains moments des dangers même pour le public qui vient au cimetière.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il y a madame les conditions qui permettent la désaffectation et la réutilisation de certaines sépultures. Puis, on a le problème spécifique de Mons Centre : à Mons, le cimetière est un cimetière du même type que le cimetière « Le Père Lachaise » en France et c'est un des cimetières belges qui présente des caractéristiques aussi riches en termes de patrimoine, à un point tel que un jour viendra où ce sera un lieu de tourisme comme on trouve en Argentine, à Buenos Aires ou ailleurs, dans certains pays d'Amérique du Sud, et l'Office du Tourisme a déjà rédigé une brochure avec les tombes remarquables. Quelle est la difficulté ? La difficulté elle est d'abord dans l'espace global qui manque et donc nous devons acquérir de nouveaux terrains, notre intention est d'acquérir de nouveaux terrains pour permettre l'extension du cimetière, je vous passe le détail, ce n'est pas si simple mais notre intention est d'élargir, d'étendre le cimetière. Deuxième évolution, aujourd'hui la partie du vieux cimetière, elle est totalement classée, c'est-à-dire qu'on a classé le cimetière dans son entièreté avec toutes les tombes. Or, dans ces tombes, y a tombes et tombes, il y a des tombes magnifiques, remarquables et puis il y en a qui sont de valeur moindre et dans un état délabré. Nous discutons maintenant, d'ailleurs l'Echevin est en contact

permanent avec la Région wallonne et un expert de l'Urbanisme, expert d'ailleurs de très grande qualité, pour essayer d'avoir un système qui consisterait non plus à avoir tout le cimetière classé mais à classer les tombes les plus remarquables sur le plan patrimonial. Ce qui veut dire qu'on pourrait alors avoir d'autres tombes plus ordinaires déclassées et ces tombes-là, comme ça je vous dis le fin fond de ma pensée, ce qui serait peu coûteux mais il faut trouver des mécanismes légaux qui le permettent, ce serait à ce moment-là d'autoriser les compagnies de pompes funèbres, quelles qu'elles soient, selon un cahier des charges, à désaffecter, à enlever les tombes et à venir replacer des tombes, selon moi ça doit être des tombes du type pierre bleue avec une caractéristique, en indiquant clairement que si on veut que la personne décédée puisse reposer dans cet endroit, il y ait alors une tombe qui viendrait s'inscrire dans l'architecture générale du cimetière, parce que le cimetière est magnifique mais il y a déjà, je l'ai vu quand nous sommes allés le 11 novembre, quelques tombes en granit qui n'ont vraiment rien à faire là-dedans, je trouve qu'il y a déjà dans certains endroits une dégradation de la qualité patrimoniale et architecturale de l'ensemble, ce qui est vraiment très regrettable, donc, on est vraiment dessus et on a souvent des gens qui doivent aller dans d'autres cimetières, qui habitent Mons Centre et qui éprouvent vraiment...on ajoute de la douleur à la douleur dans ces cas-là, on est sur le chemin de trouver une solution, voilà.

Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Echevin : Moi j'invite Mademoiselle MERCIER à aller se rendre compte au cimetière de Mons du travail qui a déjà été effectué par les fossoyeurs pour remettre certaines sépultures en valeur, il y a environ à l'heure actuelle, une bonne centaine de tombes qui ont déjà été nettoyées.

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Monsieur l'Echevin, souvenez vous qu'à ce moment là c'était madame HOUDART qui s'en occupait, moi je suis fort intéressée par les cimetières, j'avais aussi fait des propositions à ce moment-là, différentes de ce que vous avez dit. Mais enfin c'est vrai ce que vous venez de dire maintenant concernant les plus belles tombes qui sont des témoignages artistiques du passé pour les cimetières, ça il faut vraiment à tout prix les conserver.

Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Echevin Je pense qu'avec le concours de Xavier DEFLORENNE, c'est vraiment la volonté de conserver ce qui est de mieux dans le cimetière de Mons et peut-être que ça pourrait faire partie de certains itinéraires dans le cadre de Mons 2015.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Soyez rassurée, il s'agit vraiment ici des pierres tombales les plus banales et les plus dégradées. Les œuvres qui seraient classées,

de toute manière ça serait classé par les experts de la Région wallonne, bien entendu, si il y a restauration, c'est une restauration du type et selon les règles de restauration du patrimoine. Vous saisissez ?

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Je saisis très bien, seulement ceux qui ont encore eu les moyens d'élever des bâtiments et bien ceux-là vont être vraiment aidés, protégés, etc,...et ceux qui sont venus avec une petite tombe...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Les petites tombes entretenues, il n'y a pas de problèmes mais...

Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Echevin : Nous avons entretenu quelques petits monuments parce qu'il y a réellement des petites sépultures qui sont de qualité et qui ont été notamment remarquées, aussi bien par Monsieur DEFLORENNE que par Monsieur LEGGE qui est aussi un spécialiste des cimetières.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ca ne sera pas de l'arbitraire madame, on va faire ça avec tous les spécialistes des cimetières, on va faire ça dans les règles de l'art, on ne va pas commencer à dire que parce que quelqu'un a un beau monument, on le garde et celui qui n'en a pas...je suis aussi sensible à la dimension sociale, même au-delà de la mort, même sur les tombes, je partage votre sentiment que nous devons rester social. Moyennant toutes ces explications le 20 et 21 approuvés ?

ADOPTE à l'unanimité – 30 à 80<sup>e</sup> annexe

21<sup>e</sup> objet : Cimetière de Mons-Centre. Résiliation d'actes de concessions pour **non renouvellement** des sépultures affichées le 3 octobre 2007. 2<sup>e</sup> Inhumations

ADOPTE à l'unanimité – 81 à 108<sup>e</sup> annexe

22<sup>e</sup> objet : Problématique de la radiation d'office. Révision de la procédure et proposition du nouveau rapport d'enquête destiné à la Police de la Zone de Mons-Quévy.  
2<sup>e</sup> Population

ADOPTE à l'unanimité – 109<sup>e</sup> annexe

23<sup>e</sup> objet : Centres de vacances pédagogiques communaux – Modification et approbation du Règlement d'Ordre Intérieur – version 2009. Jeunesse

ADOPTE à l'unanimité – 110<sup>e</sup> annexe

24<sup>e</sup> objet : Projet « voitures partagées ». Convention à intervenir entre la Ville de Mons et la Société OPTIMOBIL WALLONIE S.A. Avenant n°1. Implantation d'une nouvelle station et création d'un emplacement supplémentaire à la station « Gare »  
Cellule Mobilité Cambio/081126

ADOPTÉ à l'unanimité – 111<sup>e</sup> annexe

25<sup>e</sup> objet : Ligne 6 Mons-Le Coq. Intervention de la Ville dans les frais d'exploitation. Approbation de la convention à intervenir entre la Ville de Mons et le TEC Hainaut.  
Cellule Mobilité TEC/ligne 6/convention/081118

Monsieur Hervé JACQUEMIN, Conseiller :: Oui donc ce n'est pas spécialement sur la ligne pour Mons Le Coq mais dans la convention qui est reprise dans le dossier avec le TEC, il y a la modification de la ligne intramuros C ainsi que la suppression de la navette du parking de persuasion Saint-Fiacre. Concernant cette navette, elle n'était pas très utile et c'est à bon escient je crois qu'on la supprime mais à partir du premier janvier 2009, la Haute Ecole Roi Baudouin qui a ses nouvelles installations sur le site de la FUCAM va commencer à accueillir des élèves. La Fucam ayant de nouvelles compétences au niveau de leur formation va accueillir aussi de nouveaux élèves. L'IFAPME qui se trouve aussi sur la chaussée de Binche accueille de plus en plus d'élèves également et je me demandais si de manière transitoire, parce qu'en commission on m'a répondu que une solution en site propre était à l'étude, de manière transitoire, s'il n'était pas possible de demander au TEC de faire une prolongation de la ligne intramuros A, jusqu'à la Fucam pour desservir ce site.

Madame Francine CRUVEILLER, Echevine : Déjà maintenant le TEC a installé une navette qui passe deux fois, qui est doublée le matin entre 8 et 9h et le soir, et pour le premier janvier ils sont en train d'étudier tout un circuit de nouvelles navettes pour pouvoir permettre à tous ces gens qui seront là-bas en haut de pouvoir descendre dans le centre de Mons.

Monsieur Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci pour la réponse.

ADOPTÉ à l'unanimité – 112<sup>e</sup> annexe

26<sup>e</sup> objet : Nouvelle réglementation régissant les services de taxis sur le territoire de la Ville de Mons Cellule Mobilité Taxi/Règlement

REMIS

27<sup>e</sup> objet : Bibliothèques communales – Travaux pour l’accessibilité des locaux – Lot 1 : Flénu – Approbation du cahier spécial des charges et devis estimatif réactualisés, plan et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2005/SUB/767.120.MCP

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame, je vous en prie.

Madame Laurette PREVOT, Conseillère: Merci Monsieur le Bourgmestre, en fait une simple question que j’ai déjà posée en commission, comme je n’ai pas eu de réponse, je vous la repose : il y a un seul soumissionnaire qui s’est présenté pour ces travaux, il avait été écarté pour irrégularité et on reprend une procédure négociée sans publicité suite à une nouvelle estimation et je me demandais pourquoi sans publicité, puisqu’il n’y a déjà eu qu’un soumissionnaire, qu’il a été écarté, qui va-t-on donc trouver si on ne fait pas de publicité, c’est une simple question que je me posais.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l’Echevin, pouvez-vous avoir la gentillesse de répondre ?

Monsieur Marc DARVILLE, Echevin : Deux choses. Premièrement, on ne peut envisager des procédures négociées avec publicités que dans des conditions bien précises, comme par exemple une adjudication qui n’a pas obtenu d’offres valables; deuxième réponse, il ne faut pas non plus, parce que le montant est très petit, 17 000 euros, que des frais de publication viennent faire monter ce montant à un prix déraisonnable. Donc il y a un problème de procédure légale tout simplement.

Madame Laurette PREVOT, Conseillère: L’offre a été écartée pour irrégularité, donc je pensais qu’à ce niveau-là, du coup, on était dans le cas de figure que vous évoquez.

Monsieur Marc DARVILLE, Echevin : Elle n’a pas été écartée pour irrégularité, elle n’a pas été conforme, tout simplement, non-conforme.

Madame Laurette PREVOT, Conseillère: C’est le texte que j’ai lu, écartée pour irrégularité...

ADOpte à l’unanimité – 113<sup>e</sup> annexe

28<sup>e</sup> objet : Approbation de la modification des équipements de la voirie consistant en la pose de câbles et de 2 projecteurs en sous-sol et en voirie afin d’éclairer le bâti, rue Cronque à Mons, dans le cadre d’une demande de permis d’urbanisme.  
3e/2<sup>e</sup> A/8537/CDPC/3/179

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame MERCIER...deux projecteurs en sous-sol à la rue Cronque.

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Alors , on modifie les équipements de la voirie et il y a des câbles qui sont placés. Je voudrais demander à Monsieur l'Echevin DARVILLE si on a tenu compte des avis défavorables. D'autre part Alain SCHOON signale que les travaux ont déjà été effectués depuis 15 jours, alors qu'en est-il ? C'est vrai ?

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin, qu'en est-il ?

Monsieur Marc DARVILLE, Echevin : Lorsqu'il y a enquête publique, il y a des réclamations, toutes les réclamations sont analysées pour voir si elles sont recevables ou pas. Nous avons parfois des réclamations qui n'ont strictement rien à voir avec l'enquête proprement dite. Les réclamations n'ont pas été considérées comme recevables, si maintenant l'auteur de projet a fait ses travaux sans permis, bien il est en tort, ça c'est clair, voilà.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moyennant cela, vous n'êtes pas contre les projecteurs en sous-sol, si ?

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Finalement ça a été fait ou pas ?

Monsieur Marc DARVILLE, Echevin : C'est vous madame qui me dites que ça a été fait, moi je n'en sais rien. Si vous m'aviez posé la question ne fut-ce que ce matin, j'aurais été voir. Pour moi ce n'est pas fait, il y a une demande d'autorisation qui est entrée, chaque fois qu'il y a une demande d'autorisation si je dois aller à l'avance voir si on l'a fait ou pas...dans tout le territoire de Mons...Donc je ne sais pas vous répondre si c'est fait ou pas.

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Moi je vous cite simplement Alain SCHOON, qui dit ça.

Monsieur Marc DARVILLE, Echevin : De toute façon, même si c'est fait, nous , nous répondons à une demande d'ouverture de voirie et nous donnons notre accord sur l'ouverture de voirie.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ce n'est pas la Ville qui fait les travaux, vous comprenez ? Donc, ce n'est pas impossible que votre information soit juste mais nous n'en savons rien dans l'état actuel des choses, est-ce que ça doit nous empêcher de donner l'autorisation aujourd'hui, c'est un peu fort de café donc on va le faire vérifier. Un on approuve le point, deux, on le fait vérifier, ça va ?

29<sup>e</sup> objet : Approbation de la modification des équipements de la voirie consistant en la pose de ternes, de câbles et la pose d'un câble de terre en sous-sol, Boulevard Winston Churchill et Place Régnier au Long Col, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme 3e/2<sup>e</sup> A/8538/CDPC/3/180

ADOPTÉ à l'unanimité – 115<sup>e</sup> annexe

30<sup>e</sup> objet : Approbation de la modification des équipements de la voirie consistant en la pose de câbles, rue Jean Lescarts et rue de la Halle à Mons, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme 3e/2<sup>e</sup> A/8539/CDPC/3/181

ADOPTÉ à l'unanimité – 116<sup>e</sup> annexe

31<sup>e</sup> objet : Création d'une voirie Avenue du Trou au Sable à Nimy en vue de la création d'un lotissement de 10 lots, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. Approbation de l'ouverture et du tracé de la voirie. 3e/2<sup>e</sup> A/8530/CDPC/12/23

ADOPTÉ à l'unanimité – 117<sup>e</sup> annexe

32<sup>e</sup> objet : Entretien des cours d'eau non navigables – Exercice 2008.  
Réaménagement d'un perré sur « La Trouille » à Harmignies.  
Approbation du cahier spécial des charges contenant les conditions du marché et détermination du mode de passation revu. 3e/2e E/2008.482. 090.CDP

ADOPTÉ à l'unanimité – 118<sup>e</sup> annexe

33<sup>e</sup> objet : Opération de rénovation urbaine - Quartier de Messines – Restauration de la fontaine – Approbation de l'avant-projet 3e/2<sup>e</sup> E/2009/SUB.421060.00.CDP

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller : Dans le cadre des opérations de rénovation urbaine du quartier de Messines, il y avait une fontaine qui avait été installée dans les années 80. Loin de moi la volonté de faire couler beaucoup d'encre pour une fontaine à Mons.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous sommes maudits par les fontaines...

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, en préambule, l'eau de Mons a une forte teneur en calcaire et toutes nos fontaines ont des problèmes et donc je pense que le problème là il n'est pas uniquement technique, c'est au niveau de la qualité de l'eau mais ça c'est un préambule. Nous avons déjà parlé de la fontaine du parc Saint-Germain qui pour nous était dans un lieu hautement touristique, culturel et qui était laissée à l'abandon, vous en êtes conscient et donc nous allons nous abstenir non pas, parce que nous sommes contre ces rénovations urbaines mais parce que nous estimons que ces 300 000 euros on les aurait mieux vus au parc Saint-Germain qu'à cet endroit-là, voilà, merci..

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : J'ai comme le sentiment qu'on est de chapelle en chapelle ici...Donc vous préférez Saint-Germain au quartier de Messines ?

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller : Dans le cadre de Mons 2015, je pense que c'est plus important que le quartier de Messines, c'est une question de priorité.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui Monsieur l'Echevin...

Monsieur Marc DARVILLE, Echevin : Deux chose, un nous ne sommes pas dans les même grandeurs dans les chiffres, dans les ordres de grandeur, puisque le square Saint-Germain coûte beaucoup plus cher, nous avons entré une fiche Convergence, preuve que nous sommes quand même soucieux que l'endroit mérite une rénovation, cette fiche n'a pas été retenue, malheureusement.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Avant que vous vous absteniez, on me rappelle qu'en 1934 Jules Destrée avait déjà écrit : « il y a beaucoup de fontaines à Mons mais aucune ne fonctionne...

Monsieur Guillaume HAMBYE, Conseiller : A cause de l'eau, tout simplement...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous allons faire en sorte qu'elles fonctionnent. Je n'oserais pas dire toutes mais en tout cas un maximum, je vais finir par être « chargé spécial des fontaines ».

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, MM. ROSSI, VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDESUBIA, Mmes BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, JACQUEMIN, DUPONT, BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, MM. TRANCHANT, DI RUPO

4 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, MERCIER, Mme MERCIER, M. HAMBYE

ADOPTÉ – 119<sup>e</sup> annexe

34<sup>e</sup> objet : Acquisition de matériel d'entretien pour les espaces verts (3 lots) – Modification du mode de passation du marché. 3e/4<sup>e</sup> E/2008/MatérielsEspaces Verts/SMC/EC

ADOPTÉ à l'unanimité – 120<sup>e</sup> annexe

35<sup>e</sup> objet : Travaux de réfection des trottoirs des rues Clémenceau, Madeleine, Lévêque et Château Guillochain situées à Jemappes – Travaux subsidés – Triennal 2004/2006 – Approbation de l'avenant n° 1. 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> E/2006.TRI.421.040.00.MF

ADOpte à l'unanimité – 121<sup>e</sup> annexe

36<sup>e</sup> objet : Approbation de la modification des équipements de la voirie consistant en la pose de câbles, Boulevard Gendebien à Mons, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> A/8544/MMC/3/184

ADOpte à l'unanimité – 122<sup>e</sup> annexe

37<sup>e</sup> objet : Approbation du principe de modification des équipements de la voirie consistant en la création d'un accotement en pavés de béton et pose d'un égout en béton, rue des Fusillés à Maisières, dans le cadre d'une demande de permis de lotir 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> A/8545/MM/C/10/185

ADOpte à l'unanimité – 123<sup>e</sup> annexe

38<sup>e</sup> objet : Ecole du Trieu – Extension des locaux (3 lots). Approbation du cahier spécial des charges réactualisé, des plans et des conditions reprises dans l'avis de marché et détermination du mode de passation des marchés. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2004.SUB.722.053.MCP

ADOpte à l'unanimité – 124<sup>e</sup> annexe

39<sup>e</sup> objet : Modification de la voirie communale dénommée Avenue de la Sapinette à Mons tendant à son extension en vue de desservir le nouveau complexe sportif et aquatique de Mons dans le cadre d'une demande de permis unique. A/8547/CDP C/3/185

ADOpte à l'unanimité – 125<sup>e</sup> annexe

40<sup>e</sup> objet : Aménagement d'un Parc à la Rue des Sars dans le cadre d'une opération de revitalisation urbaine. Approbation de l'avenant n° 3. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/1998.766.115.ML/GMS

Monsieur Marc DARVILLE, Echevin: Monsieur le Bourgmestre, chers collègues, si vous le permettez une petite erreur mécanique s'est glissée dans le 40. L'incidence financière est de 110 000, 72 hors TVA au lieu de 109 599,08 donc il y a une légère différence de 400 euros, si vous le permettez, cette modification pour que le PV soit exact.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame PREVOT, vous avez d'autres remarques que celles formulées par Monsieur l'Echevin ?

Madame Laurette PREVOT, Conseillère : Oui Monsieur le Bourgmestre, il se fait que, je ne vais pas juger les raisons techniques de l'augmentation mais nous en sommes ici au 3<sup>e</sup> avenant, ça nous fait 34,92 % cumulés par rapport à la somme de départ et j'ai

quand même une petite remarque par rapport à ça c'est que, malgré que tout monte, on a supprimé le support vélos, voilà

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Quoi ??

Madame Laurette PREVOT, Conseillère : Et je trouve ça bien dommage malgré l'augmentation...

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin...

Monsieur Marc DARVILLE, Echevin : Le support vélos était repris sur les plans et non dans le cahier des charges et donc on remet les choses en conformité mais suite à votre remarque, j'ai demandé qu'on remette un support vélos à la rue des Sars mais donc là, ça viendra par la suite donc vraiment pas de problèmes mais nous devons nous assurer que le dossier était bien en correspondance avec le cahier des charges.

Madame Laurette PREVOT, Conseillère : Merci.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc vous intégrerez bien les port-vélos, je peux acter cela comme étant une déclaration officielle de votre part ? Donc c'est le Collège qui s'engage. Moyennant cet engagement formel...

ADOpte à l'unanimité – 126<sup>e</sup> annexe

41<sup>e</sup> objet : Piscine de Flénu – Marché de conception, réalisation et entretien pour les travaux de mise en conformité (installations techniques, hygiène, sécurité incendie, électricité, éclairage, sanitaires, traitement de l'air, traitement eau, ...). Approbation du cahier spécial des charges, des conditions reprises dans l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2008.764.153BA/SB

ADOpte à l'unanimité – 127<sup>e</sup> annexe

54<sup>e</sup> objet : Beffroi de Mons – Phase VI – aménagement intérieur et des abords  
Révision des critères d'attributions

ADOpte à l'unanimité – 128<sup>e</sup> annexe

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Alors nous avons 2 interpellations. Madame MERCIER et madame PREVOT, madame MERCIER je vous en prie, je pense qu'il s'agit de ces petits plots à l'Avenue des Bassins...

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, exactement. Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Echevins, Chers collègues, je reprends mon bâton de pèlerin pour parler d'un sujet dont je vous ai déjà entretenu au moins une fois si pas

deux. La dernière lettre que les mandataires du CDH ont reçue de la part des riverains de l'avenue de l'Université concernait, ils m'ont donné le nom exact, les bordurettes, jugées par eux nocives et dangereuses. Je pense que vous avez dû recevoir le même courrier, je ne vais donc pas reprendre tout le raisonnement des deux porte-paroles : Monsieur Constant DUEZ et Monsieur José TOURNET mais je m'arrêterai quelque peu sur les photos que vous avez en 3<sup>e</sup> page qui en disent long : bordurettes écrasées, déchets sur la route, ...ensuite ce qui me heurte particulièrement, c'est la réponse de Monsieur DUMONT, ingénieur principal à la direction des routes de Mons, disons pour parler clairement le MET. Alors, c'est lui qui parle : « si on enlève les bordurettes, placées sur ces voiries pour délimiter les bandes de bus, ça en sera fini de la facilitation de circulation, les bandes seront alors piratées par les voitures ». Non, Monsieur DUMONT, les voitures ne tiennent pas du tout à aller se fourvoyer dans les bandes de bus. D'ailleurs les bus venant de l'avenue des Bassins ne les empruntent pour ainsi dire pas, ils les empruntent quand les conducteurs voient des voyageurs arrêter devant les Etablissements PEUGEOT, parce c'est un arrêt fixe. Mais sinon, ils ne tournent pas tout près des bordurettes, ils vont sur la route, ils prennent la même route que les voitures. Monsieur DUMONT continue : « mon service n'est donc pas favorable à leur enlèvement ». Néanmoins, au début de sa réponse, il dit que ce projet est celui de la Société Régionale Wallonne des Transports auprès de laquelle il vous appartient de vous adresser, il dit ça aux riverains, les riverains évidemment sont très découragés, ils se disent que ce serait si simple de retirer les bordurettes qui les ennuient énormément et de tracer une grosse ligne blanche à leur place, comme cela se fait d'ailleurs dans d'autres rues de Mons. Moi je vous demande : est-ce que vous ne pouvez pas accéder à leur demande en passant par la Région wallonne des Transports, vous avez plus d'influence que les riverains et que nous, voilà, j'espère que ces nombreux épisodes et ses longues tergiversations finiront par trouver une issue favorable, un beau cadeau de Noël en somme, je vous remercie.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci madame, tout d'abord, je partage totalement vos préoccupations, vos inquiétudes, et le constat des riverains, à un point tel que depuis plus d'un an, j'interpelle les autorités de la Société Régionale Wallonne des Transports ainsi que le ministre Antoine afin de faire enlever ce dispositif et j'espère que jusqu'au moment où il sera enlevé, il n'y aura pas d'accidents sans quoi ils porteront l'entière responsabilité du non enlèvement et de l'accident. Le 10 juin 2008, le ministre Antoine m'annonçait le remplacement des bordurettes, des petites bordures,

par des potelets et la SRWT me transmettait le 23 juin les plans actant ce remplacement. Par courrier du 25 juillet, je m'opposais une nouvelle fois à cette proposition parce que des bordurettes et des potelets,

pour moi, on a beau me dire ce qu'on veut mais pour automobilistes et singulièrement pour les motos et les cyclistes ça reste extrêmement dangereux et donc je disais que je m'opposais, que je dégageais toute responsabilité communale au niveau des risques accrus à cause de ces obstacles; le 11 août la SRWT m'informait qu'elle procéderait au démontage des bordurettes délimitant les bandes réservées au autobus sur l'Avenue de l'Université, Avenue des Bassins et Boulevard Charles Quint. Ces travaux nécessitant évidemment la mise en œuvre d'un marché public et suite au contact pris avec mes collaborateurs et les services compétents de la SRWT, il semblerait que l'adjudication des travaux a eu lieu le 25 novembre et l'analyse des offres et actuellement en cours, les justifications de prix ont été demandées au soumissionnaire, la réponse est attendue pour le 19 décembre. Sauf difficultés administratives complémentaires, la notification des travaux devrait donc avoir lieu début janvier 2009 et les travaux devraient débiter normalement fin février, mi mars et je laisse ici tout le courrier échangé et j'ai fait la même démarche pour les bordurettes qui se trouvent Boulevard Charles Quint, le long de la gare, vous voyez quand on va à la gare c'est exactement le même système.

Madame, moyennant ces explications, la réplique est toujours au conseiller, conseillère, madame je vous en prie.

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Je suis vraiment très contente parce que depuis le temps qu'ils m'en parlent ces riverains, je vais pouvoir leur annoncer une bonne nouvelle, de votre part.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous direz du bien de moi avec le travail que j'ai fait...

Madame Anne-Marie MERCIER, Conseillère : De votre part, j'ai dit, bien sûr.

Entrée de Madame HOCQUET = 38 présents

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bon... Madame PREVOT...

Madame Laurette PREVOT, Conseillère : Oui Monsieur le Bourgmestre, voilà, il y a quelques temps sont parues dans la presse des accusations relatives à la sécurité incendie dans les logements de la société « Toit et moi » et comme les informations allaient dans tous les sens notre députée Juliette BOULET a interpellé Patrick DEWAEL et celui-ci lui a conseillé de s'adresser au Bourgmestre qui est responsable de

la sécurité de sa commune et donc je vous demande de me dire précisément où en est ce dossier, je vous remercie.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci madame, alors, tout d'abord, pour que vous puissiez bénéficier de la totalité des informations, je pense qu'il serait bon que je puisse juste dire un mot sur les rétroactes de la situation, la société « Toit et Moi » a rénové plusieurs logements du domaine d'Epiniel et parmi les tâches exécutées, il convenait évidemment d'assurer la mise en œuvre de la sécurité de ces logements. Lors de la réception provisoire des dits travaux on a constaté que les nouvelles installations des dévidoirs installés à l'intérieur des bâtiments étaient conformes au cahier des charges, il a toutefois été remarqué une insuffisance de pression sur l'arrivée d'eau de certains dévidoirs, le contact a été pris par « Toit et Mo » avec la SWDE afin de modifier l'alimentation en eau ; suite à une plainte, une enquête a été diligentée par le Parquet dans le courant du mois d'octobre. Suite au courrier reçu, que j'ai reçu moi-même, le Service Incendie de la Ville s'est rendu sur place et a établi un rapport de prévention complet en date du 3 novembre. Ce rapport concluait qu'aucun problème de sécurité d'incendie ne justifiait une quelconque intervention de la part du Bourgmestre et ce en application de l'article 135, paragraphe 2 point 5 de la Nouvelle Loi Communale. Quand on connaît la sévérité et la sérieux du Service Incendie de notre ville, je répète le service concluait dans son rapport « qu'aucun problème de sécurité ne justifiait une quelconque intervention de la part du Bourgmestre », bien entendu madame, le rapport est à votre entière disposition, ça ne fait pas l'ombre d'un doute. Entre temps, « Toit et Moi » avait invité la SWDE à modifier les compteurs d'eau. Le 19 novembre la SWDE entamait les travaux de modification des compteurs, le 27 novembre l'entreprise sous-traitante de la société adjudicataire qu'était GALERE modifiait la section de tuyauterie entre les nouveaux compteurs et la nouvelle installation des dévidoirs. Le 9 décembre les travaux étaient terminés. Le 17 décembre, donc demain, la réception des travaux dont question est programmée, j'ai demandé au Service Incendie de participer à cette réception afin d'être totalement assuré, rassuré de la parfaite conformité de la sécurité incendie sur ces lieux. Sachez que tant au niveau de « Toit et Moi » que de la Ville de Mons, nous sommes particulièrement attentifs aux travaux de sécurité des immeubles, il faut toutefois regretter qu'il y ait eu une telle agitation autour d'un dossier qui est géré avec les contraintes techniques et administratives d'usage par les différents départements tant de Toit et Moi que du Service Incendie. J'espère que la réception des travaux qui interviendra demain pourra

mettre fin de manière définitive à ce dossier et je ne vous cache pas d'un certain étonnement de l'utilisation et de la légèreté avec laquelle on lance des bruits et on fait peur à certains citoyens, mais bon...madame voilà ...

Madame Laurette PREVOT, Conseillère : Je vous remercie Monsieur le Bourgmestre mais je crois que la meilleure manière justement d'apaiser la situation est d'éclairer les citoyens.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ce n'est pas de vous que je parlais, vous l'avez bien compris.

Madame Laurette PREVOT, Conseillère : Je pense que la question avait toute sa place et je vous remercie de votre réponse.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. Chers collègues nous arrivons ainsi au huis clos, je remercie le public très nombreux.

La séance s'ouvre à huis clos avec 39 présents  
Sont absents : MM. COLLETTE LAFOSSE, Mme MOUCHERON, M. DUQUENNE, Mmes NAHIME, DEJARDIN

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,  
42<sup>e</sup> objet : PERSONNEL COMMUNAL – Prorogation de la validité de réserves de recrutement :

- 1) constituées en commun avec le CPAS
- 2) propres à l'Administration communale GRH 8/5000

ADOPTÉ – 129<sup>e</sup> annexe

43<sup>e</sup> objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Modification d'un congé pour mission d'intérêt général accordé à un chef de bureau administratif définitif. GRH 11289

ADOPTÉ – 130<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction des ses prestations à 4/5 temps octroyée à une employée d'administration. GRH 4418

ADOPTÉ – 131<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps octroyée à une employée d'administration. GRH 4828

ADOPTÉ – 132<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- d) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5 temps octroyée à une employée d'administration. GRH 4630

ADOPTÉ – 133<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- e) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps à une employée d'administration dans le cadre de l'assistance médicale. GRH 4302

ADOPTÉ – 134<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- f) Prorogation d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5 temps à un employé d'administration. GRH 3698

ADOPTÉ – 135<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

44<sup>e</sup> objet : SERVICE DE PREVENTION – Mise à disposition d'une assistance sociale auprès de l'ASBL « Sida-IST Charleroi-Mons ». GRH 18327

ADOPTÉ – 136<sup>e</sup> annexe

45<sup>e</sup> objet : SERVICES TECHNIQUES – Désignation d'un Conseiller en Environnement – Modification. GRH 3628.2.fc

REMIS

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

46<sup>e</sup> objet : PERSONNEL OUVRIER – Démission honorable d'un ouvrier qualifié définitif. GRH 3933

ADOPTÉ – 137<sup>e</sup> annexe

47<sup>e</sup> objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Prolongation d'une interruption de carrière à 1/5 temps accordée à un Chef de bureau administratif. GRH 12196.fc

ADOPTÉ – 138<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Prolongation d'une interruption de carrière à 1/5 temps accordée à une employée d'administration. GRH 11219.fc

ADOPTÉ – 139<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Prolongation d'une interruption de carrière à 1/5 temps accordée à une employée d'administration. GRH 10926.fc

ADOPTÉ – 140<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- d) Octroi d'un congé parental par réduction de ses prestations d'1/5 temps à une employée d'administration. GRH 12413.fc

ADOPTÉ – 141<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- e) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 1/5 temps à une employée d'administration. GRH 11342.fc

ADOPTÉ – 142<sup>e</sup> annexe

48<sup>e</sup> objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Prorogation du stage de 2 sous-lieutenants pompiers professionnels  
SI/Cell.GRH 18212/18213

ADOPTÉ – 143<sup>e</sup> et 144<sup>e</sup> annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) prorogation de la validité de la réserve de sapeurs-pompiers professionnels chauffeurs arrêtée par le Conseil communal le 31/01/2005  
SI/Cell.GRH 10Gen/5037

ADOPTÉ – 145<sup>e</sup> annexe

49<sup>e</sup> objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3526-3351-3354-3028-3527-3676-3681-3617

ADOPTÉ – 146<sup>e</sup> à 153<sup>e</sup> annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants d'institutrices primaires.  
8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3735/3675/3733

ADOPTÉ – 154<sup>e</sup> à 156<sup>e</sup> annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une psychomotricienne.  
8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3741

ADOPTÉ – 157<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- d) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion orthodoxe pour l'année scolaire 2008-2009. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 1633

ADOPTÉ – 158<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- e) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une maîtresse spéciale de religion orthodoxe. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3201

ADOPTÉ – 159<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- f) Ratification de la désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3172

ADOPTÉ – 160<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- g) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion protestante pour l'année scolaire 2008-2009. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 1050

ADOPTÉ – 161<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- h) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants de maîtresses spéciales de religion protestante. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3198/3651/3678

ADOPTÉ – 162<sup>e</sup> à 164<sup>e</sup> annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- i) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtresses spéciales de religion protestante. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3198-3651-7955-3678-3704-7556

ADOPTÉ – 165<sup>e</sup> à 170<sup>e</sup> annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- j) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3556-3540-3501(2)-3260-3476-3549-3632

ADOPTÉ – 171<sup>e</sup> à 178<sup>e</sup> annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- k) Désignation d'institutrices maternelles à titre temporaire dans un emploi vacant. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3406

ADOPTÉ – 179<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- l) Modification de la délibération du 20.11.06 ayant pour objet l'interruption de carrière d'une institutrice maternelle à titre définitif. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 7774

ADOPTÉ – 180<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- m) Modification de la délibération du 24.09.07 ayant pour objet l'interruption de carrière d'une institutrice maternelle à titre définitif. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 7774

ADOPTÉ – 181<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- n) Modification de la délibération du 02.09.08 ayant pour objet l'interruption de carrière d'une institutrice maternelle à titre définitif. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 7774

ADOPTÉ – 182<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- o) Modification de la délibération du 12.11.08 ayant pour objet la désignation d'une institutrice maternelle à titre intérimaire. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3481

ADOPTÉ – 183<sup>e</sup> annexe

50<sup>e</sup> objet : ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Admission au stage de directrices d'écoles. 8e/2e 8016/7366/8047

ADOPTÉ – 184<sup>e</sup> à 186<sup>e</sup> annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Désignation d'une directrice d'école à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2<sup>e</sup> 6889

ADOPTÉ – 187<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Désignation d'un directeur d'école à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2<sup>e</sup> 3050/3050a

ADOPTÉ – 188<sup>e</sup> et 189<sup>e</sup> annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- d) Admission au stage d'une directrice d'école. 8e/2<sup>e</sup> 6828a

ADOPTÉ – 190<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- e) Désignation d'une directrice d'école à titre temporaire. 8e/2<sup>e</sup> 6828

ADOPTÉ – 191<sup>e</sup> annexe

51<sup>e</sup> objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Désignation d'un professeur d'Art dramatique à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2e 8577

ADOPTÉ – 192<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Désignation d'un professeur d'Art dramatique, Diction/Déclamation à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2<sup>e</sup> 8578

ADOPTÉ – 193<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- c) Désignation d'un professeur de flûte traversière, à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2<sup>e</sup> 8579

ADOPTÉ – 194<sup>e</sup> annexe

52<sup>e</sup> objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/2 temps accordée à une puéricultrice. GRH 12218.fc

ADOPTÉ – 195<sup>e</sup> annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/2 temps accordée à une puéricultrice – Autorisation. GRH 11236.fc

ADOPTÉ – 196<sup>e</sup> annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au voeu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2008

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :  
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====